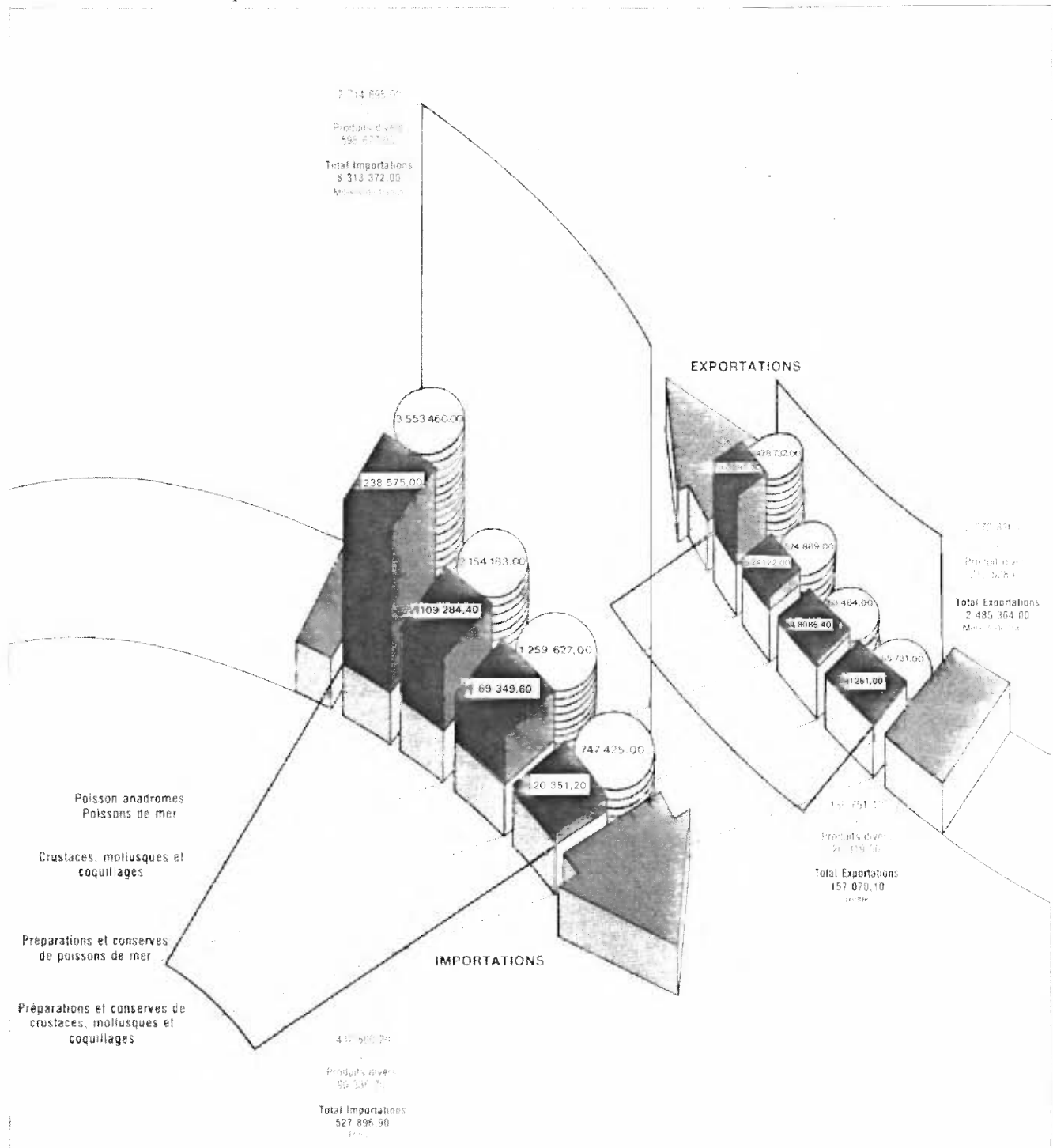


LA BALANCE COMMERCIALE DES PRODUITS DE LA MER

Commerce extérieur des produits de la mer en France chiffres 1984 (Source : Secrétariat d'Etat à la mer)



COMMERCIALE

MER EN FRANCE

Le déficit du commerce extérieur des produits de la mer est très important en France. En effet, il dépasse en valeur la production de la flottille française et place la France au 3^e rang des acheteurs sur le marché international.

Ce déficit est chronique et croissant, malgré l'amélioration des résultats à l'exportation. Il s'explique pour l'essentiel par deux phénomènes, celui des approvisionnements de l'industrie de transformation française, celui de la forte demande finale française pour des espèces ou des produits non pêchés par la flottille française.

Un déficit chronique et grandissant

Le commerce extérieur des produits de la mer présente un déficit important de 5,5 milliards de francs en 1983. Ce déficit équivalent à la valeur de la production française débarquée (évaluée à 5,7 milliards de francs la même année) souligne combien la France est tributaire des marchés internationaux pour l'approvisionnement de ses usines et pour satisfaire la demande intérieure finale. En 1983, ces échanges représentent, en valeur 1,03 % des importations et 0,37 % des exportations françaises totales.

La France est l'un des principaux pays importateurs de produits de la mer dans le monde. En effet, les importations évaluées à près de 8 milliards de francs en 1983, font de la France le 3^e acheteur mondial, loin derrière le Japon et les USA il est vrai, mais devant le Royaume Uni et la République Fédérale d'Allemagne.

Le solde net des échanges en volume permet de livrer sur le marché français plus de 300 000 tonnes de produits bruts, semi-ouvrés et transformé portant la consommation à 22 kg par habitant.

Toutefois, ce phénomène ne doit pas masquer l'amélioration de la situation des exportations. En effet, depuis 20 ans le taux de progression des exportations est supérieur à celui des importations, permettant une amélioration du taux de couverture des importations par les exportations, 14,9 % en 1965 contre 30,4 % en 1983 (2).

Cette tendance s'est trouvée vérifiée ces dernières années : alors que la facture des importations françaises (en F 83) a augmenté de 55 % entre 1976 et 1983, les recettes tirées de nos exportations ont elles bénéficié d'un croît de +90 %. En 1983, si le rythme de croissance des importations a été relativement élevé (+18 % en valeur) ; il n'en a pas moins été inférieur à celui des exportations (+24 %). Cependant comme l'indique le faible taux de couverture de nos échanges, si ce phénomène est positif, il reste notoirement insuffisant pour freiner significativement la détérioration de notre balance des paiements en produits de la mer.

Ce déficit chronique et grandissant s'explique pour l'essentiel par les deux raisons suivantes :

- l'industrie française s'approvisionne de plus en plus à des coûts comparatifs moindres sur les marchés internationaux.

- les produits contribuant le plus à ce déficit dans le domaine de la consommation humaine finale sont peu ou pas du tout produits dans les eaux où la flottille française dispose d'accès régulier. Par ailleurs, certaines de ces importations sont complémentaires des produits offerts par la flottille française (tailles, qualités différentes, offres saisonnières...).

- les poissons d'eau douce (brochets...),
- les escargots,
- les foies, œufs, laitance (succédanés de caviar),
- les écrevisses,
- les farines.

Ces cinq postes représentent en effet un peu moins de 10 % du déficit global des produits dits de la pêche.

Seules trois espèces présentent un solde positif :

- les anguilles (civelles ou piballes)
- les huîtres
- les plies.

Tableau 1 : Évolution des termes de l'échange des produits de la mer (en million de Francs - base 1983)

Années	Déficit commercial en F constants 1983	Importations	Exportations	Taux de couverture en % des import. par les exportations
1955	- 523	869	346	39,8
1965	- 1 744	2 050	306	14,9
1970	- 2 392	2 886	494	17,1
1974	- 3 003	4 200	1 197	28,5
1975	- 3 463	4 473	1 010	22,6
1976	- 3 818	5 090	1 272	25,0
1977	- 4 538	5 939	1 402	23,6
1978	- 4 763	6 346	1 582	24,9
1979	- 4 856	6 594	1 738	26,4
1980	- 4 643	6 547	1 904	29,1
1981	- 4 845	6 987	2 141	30,6
1982	- 5 224	7 327	2 103	28,7
1983	- 5 517	7 924	2 407	30,4

Sources : Statistiques des Pêches Maritimes (de 1963 à 1974) C.C.P.M. (1974 à 1983).

LA BALANCE COMMERCIALE DES PRODUITS DE LA MER EN FRANCE

Il faut cependant rappeler que l'industrie de transformation des algues dégage un solde net à l'importation malgré d'importants achats à l'étranger. (Équinoxe n° 3 Juin/Juliet 85 - Transformation des produits de la mer un secteur sensible). Toutes les autres espèces dégagent un solde d'échange négatif, qu'il s'agisse d'espèces dites nobles ou de consommation plus courantes. Une quinzaine d'entre elles représente 85 % des importations françaises. En valeur, les saumons et les crevettes sont les postes les plus importants. Certaines de ces importations ne concurrencent pas directement la production française, inexistante (salmonides, animaux tropicaux...).

En revanche, d'autres espèces importées méritent une réflexion particulière en raison de l'existence de stocks ou de pêcheries ou de flottilles liés au marché intérieur (coquilles Saint-Jacques, langoustines, moules, maquereaux, sardines...). En règle générale, les coûts inférieurs du marché mondial (ou de certains pays offreurs) sont avec la surexploitation (ou la mauvaise gestion) de certains stocks les deux variables explicatives les plus déterminantes de ces courants d'importation.

À l'exportation, les meilleurs résultats sont obtenus par :

- les poissons de mer, frais entiers (31 % en valeur) ou congelés (14,7%).
- les algues.

Le volume des exportations de poissons mérite d'être souligné, car en 1983 il a été d'environ 120 000 tonnes (équivalent débarqué) en frais et en congelé.

Les achats à l'étranger des industries de transformation

Pour ce qui concerne le secteur de la conserve, les modalités d'approvisionnement des usines ont été profondément modifiées depuis une vingtaine d'années, rendant les fabricants français de plus en plus dépendants des offreurs étrangers de matières premières.

Ainsi la production française de sardines permettait de satisfaire les besoins des usiniers français jusqu'au milieu des années 1960. Or en 1979-1981, les importations ont représenté près de 80 % des achats de matière première, avant de chuter à 50 % en 1983, suite aux interventions des pouvoirs publics.

Les conserveries de thon dépendent aujourd'hui pour une part notable de leurs achats de fournisseurs étrangers (71 % pour le thon germon). Pour le thon tropical, la présence des flottilles tropicales françaises sur les zones de pêche permet de réduire sensiblement ce taux.

L'approvisionnement en maquereaux par la flottille française représente - 20 % des besoins des usines contre 65 % en 1975.

Pour ce qui concerne les approvisionnements des conserveries françaises, il est illusoire de chercher à substituer des matières premières débarquées par les flottilles françaises aux matières importées. Le marché du frais valorise en effet mieux les efforts des producteurs. Il est plus opportun de faire porter l'effort des entreprises françaises sur la création de valeur ajoutée et sur l'exportation de cette valeur ajoutée comme par exemple l'exportation de conserves de thon vers la R.F.A. et la Grande-Bretagne.

En matière de surgélation, le développement de la consommation au cours des années 1970 s'est également réalisé par un recours croissant aux importations. Ainsi, « la proportion moyenne de production nationale dans la consommation est passée de 55,6 % pour la période de 1971-1975 à 38,3 % pour la période 1976-1981 ».

Dans un contexte de stagnation des produits débarqués frais, la concurrence des circuits de marée et l'irrégularité des apports rendent inéluctables le recours aux importations.

Les fournisseurs

Les achats des importateurs français sont particulièrement diversifiés géographiquement. En valeur, ce sont les pays du Nord de la France qui se taillent la part du lion : Norvège, Danemark, Royaume-Uni, Pays-Bas. Seuls deux pays l'Afrique (le Sénégal et le Maroc) figurent dans le

peloton de tête. Notre balance globale est déficitaire avec les dix premiers pays fournisseurs et a tendance à se dégrader. Les huit premiers pays représentent 50 % des achats français à l'étranger en 1983 (en valeur).

Les volumes en provenance des pays tiers progressent plus vite que ceux en provenance de la CEE. Celle-ci représentait en 1983 41 % de nos approvisionnements en volume et le 1/3 en valeur. Les échanges avec les pays tiers sont responsables à concurrence de 75 % du déficit de la balance commerciale française des produits de la mer.

Les clients

L'Italie et l'Espagne sont de loin les meilleurs clients de la France. Suivent la R.F.A., les U.S.A., la Belgique et le Luxembourg et le Royaume Uni.

Seuls, les échanges avec l'Italie, l'Espagne, la Belgique et le Luxembourg présentent un solde positif.

La C.E.E. représente respectivement 45 et 50 % (en volume et en valeur) des débouchés des produits français. Sur un plan géographique les exportations sont beaucoup plus concentrées que les importations, en effet, quatre pays représentent à eux seuls les 2/3 de nos débouchés.

L'élargissement de la C.E.E. à la péninsule ibérique représente à priori un avantage pour les échanges de la France, sauf dans le domaine des conserves. Cependant la concurrence des pays du Nord qui y est déjà vive devrait s'accroître dans les années à venir.

	Importations		Exportations		Solde net Valeur
	Q tonnes	Valeur millions F	Q tonnes	Valeur millions F	
Italie	22 100	156	32 800	606	+ 449
Espagne	22 700	157	19 400	416	+ 259
Belgique et Luxembourg	7 800	133	12 000	221	+ 88
R.F.A.	21 600	315	23 400	289	- 26
U.S.A.	14 900	378	20 000	127	- 251
Royaume-Uni	52 700	690	4 800	102	- 588
Pays-Bas	57 800	588	6 000	61	- 527

Source : C.C.P.M.

Les principaux produits importés

Le tableau suivant (tableau 2) fait apparaître que crevettes et salmonidés représentent 31,6 % des importations. Avec le cabillaud, la morue et le thon, tous ces produits représentent la moitié de nos importations.

Par catégories, les produits qui contribuent le plus au déficit commercial sont par ordre décroissant :

- les produits de conserve, et notamment appertisés (poissons et crustacés). En 1983, le déficit en produits appertisés atteint 59 000 tonnes en volume, 950 millions de francs en valeur soit 16,7 % de déficit global.
- les filets congelés
- les crustacés congelés et frais (crevettes, langoustes, crabes)
- les saumons.

Les quatre postes représentent à eux seuls plus des 3/4 du déficit global en valeur (1).

Il faut également souligner qu'un certain nombre de produits présentent un déficit important.

Une marge de manœuvre limitée

La détérioration du commerce extérieur des produits de la mer en France, et son importance, sont des données décisives pour toutes politiques des pêches.

Certains facteurs explicatifs échappent à tout contrôle national ou communautaire. Il en est ainsi de la parité du dollar US. D'autres sont inhérents au tissu industriel, à la réaction des partenaires professionnels et à l'encadrement administratif.

Ainsi la France ne dispose que de quelques rares entreprises à caractère international. Les entreprises d'import-export sont petites ou moyennes, aux moyens financiers et humains limités. En outre, l'hétérogénéité de réaction des agents de la filière halieutique à la contrainte extérieure nuit à l'élaboration d'une stratégie de conquête. De plus, la multiplicité des tutelles administratives encadrant la

(1) Plus précisément, les importateurs français achètent beaucoup plus de poissons congelés et surgelés que de poissons frais, et beaucoup plus de poissons congelés filetés que congelés entiers (en poids équivalent débarqué).

filière halieutique constitue un frein au dynamisme.

Le désarmement de la « contrainte extérieure » reste malaisée à entreprendre, même si la prise en compte de son poids fait son chemin. Les efforts des producteurs nationaux pour mieux maîtriser le marché intérieur constituent une condition jugée nécessaire à l'amélioration des performances sur les marchés extérieurs. Toutefois ceci ne saurait être suffisant.

En définitive, la dépendance croissante, en volume et en valeur du marché industriel et final français, par rapport aux marchés mondiaux souligne la nécessité d'éclairages permanents à la fois sur la maîtrise de nos marchés extérieurs et de nos approvisionnements (connaissance de l'offre, états des concurrences étrangères, performances des entreprises importatrices...) si l'on veut « rendre les pêches françaises compétitives » (Conseil Économique et Social - 1976), dans un environnement mondial très concurrentiel.

d'après D. L. HOSTIS
Département Stratégies
de Développement
et d'Aménagement.

Tableau 2 : Principales espèces importées par la France en 1983
(Classées par valeur d'importation nette décroissante)

	Volume net 1983 (t)	IMPORTATIONS NETTES Valeur en Millions de Francs					FRACTION DU DÉFICIT GLOBAL *				
		1983	1982	1981	1980	1979	1983	1982	1981	1980	1979
Salmonidés	25 500	914	782	589	503	505	16,2	15,9	14,4	14,8	14,8
Crevettes	27 800	870	696	597	456	423	15,4	14,2	14,6	13,4	12,4
Cabillaud, morue	46 700	647	566	501	470	360	11,5	11,5	12,2	13,8	10,5
Thon	4 800	460	413	358	290	273	8,1	8,4	8,7	8,5	8,0
Crabe	7 000	343	302	226	192	208	6,1	6,1	5,5	5,6	6,1
Coq. St. J. Bigorn	7 900	217	205	188	166	100	3,8	4,2	4,6	4,9	2,9
Sole	7 200	197	152	102	115	149	3,5	3,1	2,5	3,4	4,4
Sardine	30 700	181	155	157	149	150	3,2	3,2	3,8	4,4	4,4
Langouste	1 500	172	166	145	132	118	3,1	3,4	3,5	3,4	3,5
Homard	2 000	132	115	111	83	70	2,3	2,3	2,7	2,4	2,0
Moules	41 500	109	96	75	55	49	1,9	2,0	1,8	1,6	1,4
Merlu	15 700	108	30	—	—	—	1,9	0,6	—	—	—
Langoustines	3 500	104	—	—	—	—	1,8	—	—	—	—
Escargots	6 000	95	84	53	57	45	1,7	1,7	1,3	1,1	1,3
Maquereau	31 600	87	67	45	14	20	1,5	1,4	1,1	0,4	0,6
TOTAL	259 400 **	4 801	3 829	33 147	2 682	2 470	84,9%	77,8%	76,8%	77,4%	72,2%

* Y compris, farines, huiles, graisses et algues.

** 70 % du déficit global.

Merlu ne figurait pas dans les nomenclatures douanières avant 1982 (en 1982, filets congelés et conserves).

Langoustine ne figurait pas dans les nomenclatures douanières avant 1983.